RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01204
Numéro SIREN : 401 294 392
Nom ou dénomination : ICARE

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2017 sous le numéro de dépôt 8363

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ICARE
137 rue de l Egalité
59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ICARE

Forme Juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

Numéro RCS : 401 294 392
Numéro Gestion : 2009B01204

Adresse : 137 rue de l Egalité
59160 Lomme

Numéro du Dépôt : 2017R008363 (2017 8386)

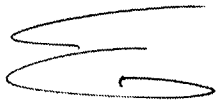
Date du dépôt : 06/06/2017

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 03/11/2016

1 - Décision : Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance

Délivré à Lille Métropole le 6 juin 2017

Le Greffier,



- 6 JUIN 2017

2017 R 08363

ICARE
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimal de 185 000 euros
Siège social : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
401 294 392 R.C.S. LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2016

Le trois novembre de l'an deux mille seize à neuf heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l' « **Assemblée** »), au siège social, sur convocation du président de la Société faite par lettre en date du 5 octobre 2016 adressée à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée désigne Augustin OUTTERS, Président de la société ICARE, en qualité de président de séance (le « **Président** »).

Victor OUTTERS est désigné comme secrétaire par le Président.

Patrick OUTTERS est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires sont présents, ou représentés ou ont voté par correspondance, soit la majorité des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux membres au Conseil de surveillance de la Société.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide de nommer en qualité de membres du Conseil de surveillance, à compter du 3 novembre 2016, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, Monsieur Hervé MONNET, demeurant à CHATILLON SUR BAGNEUX, 4 rue Jean Dupuis et Monsieur Jean-Marie GONSOLIN, demeurant à MOUVAUX, 60 ter rue Négrier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L 225-45 du Code de Commerce, l'assemblée arrête le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance pour les trois derniers exercices :

- 2014 : 56 125€
- 2015 : 55 000€
- 2016 : 57 150€

Pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée, l'assemblée décide d'un budget annuel de 61 200 € pour les jetons de présence bruts des membres du Conseil de Surveillance.
Le montant sera arrêté définitivement par l'Assemblée en fin de l'exercice en cours.
La répartition des jetons de présence entre les différents membres incombe au conseil de surveillance qui en décidera librement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

Le Scrutateur	Le secrétaire	Le Président
PATRICK OUTTERS	*Victor OUTTERS*	*AUGUSTIN OUTTERS*